



NAFTA Technical Working Group on Pesticides
Grupo de Trabajo Técnico del TLCAN sobre Plaguicidas
Le groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

Groupe de travail technique (GTT) de l'ALENA sur les pesticides
Merida, Mexico
2 décembre 2004

Sous-groupe sur les limites maximales de résidus (LMR)
Rapport pour la séance plénière

Contexte sommaire

Le GTT de l'ALENA a élaboré une stratégie pour l'harmonisation des LMR/tolérances et la résolution des différends commerciaux, qui englobent les activités tant passées que futures. Dans l'avenir, l'objectif est d'éviter la création de nouveaux différends commerciaux. Plusieurs projets sont en cours pour faciliter l'établissement de LMR harmonisées aujourd'hui et dans le futur.

Rétrospectivement, l'objectif est de résoudre les différends commerciaux existants. Cependant, étant donné que la résolution des différends commerciaux peut représenter un processus complexe et coûteux en temps et en argent, le GTT est d'avis que les ressources devraient être dirigées vers les différends commerciaux prioritaires les plus critiques, p. ex. ceux où il y a régulièrement des infractions et là où les producteurs et les établissements d'emballage sont incapables d'utiliser des produits homologués en raison de l'existence de barrières commerciales. Le GTT est particulièrement intéressé à la résolution des différends commerciaux qui empêchent l'emploi de solutions de rechange pour les organophosphorés, ou de produits à risques réduits, en raison de barrières commerciales, que ce soit entre les pays de l'ALENA ou entre un ou plusieurs pays de l'ALENA et d'autres zones commerciales avec lesquelles il y a des échanges, comme en Europe ou en Asie.

Un sous-groupe séparé a été formé pendant la réunion du GTT de l'ALENA de façon à permettre une analyse plus ciblée. Avant la réunion, le Comité exécutif a fait circuler plusieurs propositions de sujets pour lancer la discussion :

- comment les titulaires d'homologation et les gouvernements pourraient travailler en collaboration pour empêcher l'apparition de futurs différends commerciaux entre les pays de l'ALENA et d'autres parties du monde;
- déterminer si le secteur industriel tient généralement compte des marchés d'exportation clients lorsqu'il présente des demandes d'homologation de LMR.
- les plus grandes préoccupations/points faibles pour les différends commerciaux existants au niveau des LMR, p. ex. entre les pays de l'ALENA ou entre un ou plusieurs pays de l'ALENA et l'Europe ou l'Asie;

- mesures du rendement qui permettraient de déterminer l'état d'avancement de l'harmonisation des LMR.

Voici le rapport du sous-groupe sur les LMR à la réunion plénière du GTT.

Dans l'ensemble, il y avait un support unanime en faveur du processus d'examen conjoint.

Approche globale

Depuis la formation du GTT de l'ALENA et la mise en oeuvre du programme d'examen conjoint, les titulaires d'homologation ont adopté une approche plus globale au niveau de l'homologation et des responsabilités en matière de commercialisation. Ils tiennent maintenant compte des marchés d'exportation, mais éprouvent encore de la difficulté à déterminer les quantités ou les valeurs des cultures dans les marchés d'exportation. Cependant, les titulaires souhaiteraient que les divers groupes commerciaux fassent connaître leurs priorités.

Tout en reconnaissant que les titulaires pourraient avoir un autre point de vue, les producteurs ont renforcé l'objectif de l'ALENA, soit un accès égal aux nouveaux produits à l'intérieur des frontières des pays de l'ALENA. Du point de vue des usages limités, cet objectif devrait être maintenu.

Perturbations commerciales

En ce qui concerne l'étendue des perturbations commerciales au sein de l'ALENA ou avec d'autres pays, on s'entendait généralement pour dire que l'harmonisation favorise la compétitivité. Les LMR de l'ALENA créent un marché compétitif dans une économie mondiale. Les producteurs ont besoin **de toute urgence** des mêmes outils et d'outils nouveaux pour être concurrentiels avec le reste du monde.

Compétition avec l'Asie

On reconnaissait généralement que, dans le futur, les problèmes commerciaux potentiels avec l'Asie dans le secteur agricole ne feront qu'empirer si des mesures ne sont pas prises maintenant. Par exemple, le Japon est sur le point d'établir son propre système de LMR, avec de possibles exceptions pour les autorisations en cas d'urgence. Certaines préoccupations ont été exprimées au sujet de la portée des exemptions de LMR pour certains produits ou encore des exemptions pour urgences aux États-Unis.

Le gouvernement américain a maintenu le dialogue avec les autorités japonaises à mesure que leur nouvelles lois entrent en vigueur, et il a travaillé sur des questions en cours. En l'absence de LMR établies, le Japon a convenu de considérer l'acceptation des limites Codex, ainsi que celles des États-Unis ou de l'Union Européenne et d'autres systèmes fondés sur des critères scientifiques. Les communications récentes étaient axées sur les LMR établies dans le cadre d'exemptions pour urgences.

Le fait que la Chine crée son propre système de LMR en agriculture a suscité des craintes voulant que cela constitue une source additionnelle de perturbations. Les représentants des gouvernements pensent généralement qu'en sa qualité de membre de l'OMC, la Chine adoptera les LMR Codex plutôt qu'un système totalement indépendant.

On est d'avis que la seule façon de concurrencer l'immense marché asiatique est de faire en sorte que les gouvernements de l'ALENA ainsi que les secteurs industriels et commerciaux parlent tous avec une seule voix, celle de l'ALENA. Nous devons tous travailler ensemble pour mieux comprendre l'économie chinoise et les changements survenus dans son potentiel de croissance.

Mesures de rendement

Les gouvernements sont intéressés à connaître les opinions des intervenants quant à la façon de mesurer ou d'évaluer les progrès accomplis en matière d'harmonisation dans le cadre du GTT de l'ALENA. Certaines mesures de rendement pourraient porter sur les éléments suivants :

1. Nombre de priorités identifiées par les producteurs, pour lesquelles il y a des solutions;
2. Nombre de LMR établies à des niveaux harmonisés dès le départ;
3. Réduction du nombre d'expéditions en infraction;
4. Baisse du pourcentages de LMR divergentes;
5. Amélioration des processus;
6. Évaluation qualitative plutôt que quantitative.

On a noté que les gouvernements continueraient à élaborer des options pour des mesures appropriées du rendement, sujet qui sera proposé pour une réunion future.

Codex

Les intervenants étaient intéressés par les possibilités d'utiliser les LMR Codex pour faire progresser l'harmonisation, tout comme la possibilité d'employer les LMR Codex dans l'établissement des LMR de l'ALENA. Étant donné qu'un pesticide doit être homologué dans un pays avant l'établissement d'une LMR Codex, c'est l'homologation par la United States Environmental Protection Agency (EPA) qui est généralement demandée en premier.

Les représentants des gouvernements ont fait état d'un projet pilote de LMR provisoires pour les substances chimiques à risque réduit qui pourrait mener à l'établissement de LMR Codex (ce qui inciterait davantage les producteurs à les utiliser). En vertu de ce projet, le Codex utilise des examens nationaux de substances chimiques à risque réduit pour justifier les LMR Codex, au lieu de s'appuyer sur des examens de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPP). Les résultats du projet pilote seront évalués en février 2005. Les expériences antérieures acquises avec le projet pilote ont déjà permis de déceler certaines problématiques :

- Problèmes pour démarrer le projet – manque de disponibilité d'examens, utilisation de formats différents, distribution des examens par courrier ordinaire;
- Le projet est dépendant de la coopération des titulaires d'homologation – identification des produits à risque réduit additionnels considéré dans le système pilote;
- Sensibilisation au fait que le processus Codex est EXTRÊMEMENT lent; besoin d'une participation et d'un support rapides de la part de l'industrie et des producteurs;
- Dans le cas d'une demande de LMR en cours dans un système national – présenter simultanément une demande Codex. Noter l'échéance de novembre pour étude à la prochaine réunion JMPP.

Certains intervenants ont soulevé la question de la reconnaissance des LMR Codex par les pays en voie de développement, question qui n'a donné lieu à aucune discussion.

Évaluations des risques

Actuellement, les gouvernements ne consacrent pas de ressources pour l'amélioration des évaluations des risques; les ressources sont plutôt consacrées à l'examen de nouvelles demandes. Certains intervenants ont soutenu que si les gouvernements amélioraient les évaluations des risques à la première demande de LMR, il y aurait davantage de place pour les futures utilisations dans la gestion des risques. Ils ont recommandé que les gouvernements assument la pratique normalisée d'amélioration initiale, mettent à jour régulièrement la gestion des risques en se fondant sur les utilisations actuelles et/ou apportent des améliorations à mesure que des demandes pour de nouvelles utilisations sont présentées (cas réel plutôt que des abstractions).

Processus concernant les LMR pour les produits importés

Les intervenants ont précisé un certain nombre de points :

- Le processus pourrait être perfectionné pour plus d'améliorations et d'efficacité;
- Le processus d'examen conjoint pourrait être élargi pour permettre l'utilisation dans un pays et des LMR sur les importations dans un autre;
- L'établissement de LMR pour les produits importés en l'absence d'homologation désavantagerait les producteurs, qui ne pourraient utiliser le pesticide;
- Le processus des usages limités devrait être utilisé afin de déterminer l'efficacité, à l'appui d'une LMR (révocation du niveau canadien par défaut qui va dans une direction différente)

Les gouvernements ont noté ce qui suit :

- Toutes les demandes d'examen conjoint doivent se ressembler le plus possible, en termes de profil d'emploi et de cultures. Toutefois, il n'est pas nécessaire que toutes les demandes soient absolument identiques;
- Le Mexique envisage activement d'adopter à l'échelle nationale les LMR d'autres pays;
- Le partage du travail est en cours sur l'acceptation des LMR pour des résidus à concentrations non décelables; possibilité d'harmoniser 2 000 combinaisons matière active/denrée. Il y a des combinaisons réglementées sous 0,1 ppm au Canada avec des LMR inférieures à 0,1 ppm aux États-Unis pour les mêmes combinaisons;
- Noter que les données devront être présentées à l'ARLA pour appuyer l'adoption des LMR américaines qui sont inférieures à 0,1 ppm

Bases de données

Les intervenants étaient intéressés par le statut de la CropLife America MRL Database (base de données des LMR de CropLife America). Un représentant de la base CLA a présenté les caractéristiques suivantes sur cette base de données :

- Base de données consultable pour comparaison des LMR américaines avec celles d'environ 50 pays
- Mise à jour hebdomadairement – examen du Federal Register et avis de l'OMC ainsi que sites web nationaux annonçant les changements (c.-à-d. pour le Canada)
- Avisez Tom Gilding à CropLife America s'il y a des lacunes.

Les intervenants se sont exprimés comme suit :

- On a besoin de plus de renseignements quant à la nature des produits qui ont été approuvés et leurs utilisations dans **tous** les pays;
- La base de données Codex n'est plus à jour depuis au moins deux ou trois ans. Chaque entrée doit être analysée et vérifiée;
- Les renseignements sur les LMR doivent être accessibles publiquement aux producteurs. L'industrie est prête à soutenir la publication;
- Les réunions du GTT sont un forum utile pour déterminer les priorités et éduquer tous les intervenants – exemple d'examen systématique des renseignements sur un herbicide, possibilité de partage.

Cartes de zones de résidus de l'ALENA

Les cartes de zones de résidus de l'ALENAN peuvent être très utiles pour les producteurs, particulièrement les producteurs d'orge. Les zones communes sont utilisées autant que possible et elles sont nécessaires comme support à l'homologation dans au moins deux pays de l'ALENA. Par contre, il existe toujours un besoin en données provenant de régions représentatives.

Participation du Mexique au processus d'examen conjoint

Les intervenants voulaient savoir si ce processus exigeait des éléments additionnels, comme un cadre légal ou une nouvelle réglementation, pour devenir un mode opératoire normalisé. Les représentants du Mexique ont noté que la nouvelle réglementation qui sera bientôt adoptée ne traite pas des aspects légaux des examens conjoints. Actuellement, la participation au processus d'examen conjoint n'est pas possible, mais on en tiendra compte dans les futures modifications.

Étiquette de l'ALENA

Les intervenants voulaient savoir si les substances chimiques qui ont été acceptées à l'examen conjoint pourraient être dotées d'une étiquette de produit de l'ALENA. À un futur forum, les producteurs pourront identifier leurs positions par rapport à ce sujet. Les représentants des gouvernements ont indiqué qu'ils voulaient intéresser les titulaires d'homologation en utilisant un produit pilote avec une étiquette de l'ALENA.